

OCTOBRE 2019



*Aujourd'hui l'instance DP se termine. Pendant toutes ces années vos élu-es SNU vous ont représenté-es avec conscience et constance auprès de l'Etablissement. Avec les nouvelles instances à venir (CSE, Représentants de Proximité...), le SNU continuera à vos côtés à défendre nos droits et nos conditions de travail.*



Pour rappel : en situation de fortes intempéries lorsque le territoire est placé en **alerte orange**, il est possible de négocier avec son manager d'autres jours **télé travaillés** que celui/ceux prévus dans l'avenant au contrat.



UNE PROMOTION ?  
ALLONS NICOLE,  
NE ME DITES PAS  
QUE VOUS ÊTES  
TOMBÉE DANS  
LE PIÈGE DE  
L'AMBITION!



VOUS VALEZ  
MIEUX  
QUE ÇA!

Il ne peut pas y avoir de **refus de promotion** d'un agent arrivé récemment sur le site. L'ELD doit **évaluer** votre niveau de **professionnalisme** au regard de l'attendu de la classification.

Télétravail/ accord TH : pour rappel, **le télétravail est une des modalités de maintien dans l'emploi prévu dans l'accord TH**. Cette demande peut se faire tout au long de l'année - et en dehors des quotas de télétravail de l'accord QVT- sur préconisation du médecin du travail.

